



LABORATOIRE D'AUTOMATIQUE ET DE PRODUCTIQUE  
UNIVERSITÉ BORDEAUX 1

Talence, le 29 octobre 2001

Alain OUSTALOUP  
Directeur du LAP

à

Benoît BERGEON  
Professeur

Cher Collègue,

Les propos qui font l'objet de ce courrier s'inscrivent dans le cadre des débats menés, au laboratoire et avec les tutelles, suite à votre positionnement eu égard à la controverse polémique ouverte à l'initiative de Gérard Montseny et appuyée d'attaques personnelles graves.

Dans un courrier du 3 avril 2001 adressé à votre intention et fondé sur un argumentaire justifiant la mesure prise à votre égard quant à votre participation au Comité de Direction du LAP, je concluais de la manière suivante, après avoir développé factuellement votre position à cette controverse.

*"En adoptant et en affichant publiquement une position incompréhensible et délibérément conflictuelle, contraire à celle des tutelles et à la position et aux intérêts du laboratoire, vous me mettez dans l'obligation, en tant que directeur, de prendre des mesures de rigueur qui positionnent clairement le laboratoire face à ce que votre comportement représente de préjudiciable pour celui-ci, tant au niveau de son unité en interne que de son image au plan local et national.*

*Aussi, compte tenu de la sérénité qu'exige le bon fonctionnement des instances de décision d'une unité de recherche, et sans préjuger des conclusions de la commission conduite par Guy DOUMEINGTS, j'ai pris la décision, après consultation du corps professoral du LAP-EP 2026, de ne plus vous compter, jusqu'à nouvel ordre, parmi les membres du Comité de Direction du Laboratoire."*

En ce qui concerne votre position, contraire à celle des tutelles, celle-ci s'avère d'autant plus en opposition et notamment avec le CNRS depuis que le Département STIC, par lettre ouverte de sa direction du 24 Août dernier, nous a publiquement présenté ses excuses, d'ailleurs consécutives à celles présentées officiellement par la Direction Générale du CNRS auprès de la société PSA-Peugeot Citroën également prise à partie dans cette malheureuse affaire.

Dans un courrier du 22 Juin 2001 adressé par Guy DOUMEINGTS au Président de l'Université Bordeaux 1, la conclusion de la commission conduite par Guy DOUMEINGTS à l'initiative du Président Francis HARDOUIN est formulée sans ambiguïté conformément aux points suivants.



*"La position de la commission est claire. Nous avons demandé à Benoît BERGEON :*

- *d'affirmer qu'il n'a jamais alimenté et soutenu la polémique engagée contre A. OUSTALOUP*
- *qu'il s'engage à soutenir comme tous les collègues de l'UMR le schéma scientifique et donc à n'émettre aucune critique publique. Le débat scientifique en interne restant ouvert.*

*Dans le cas où il ne suivrait pas nos recommandations, B. BERGEON s'exclut de lui-même de l'UMR.*

*A ce jour, je n'ai pas reçu d'autres courriers de B. BERGEON."*

Ainsi conformément à ces conclusions et aux raisons qui les ont motivées, je pense en l'occurrence à votre non-adhésion à l'actuel schéma scientifique de l'UMR, j'ai décidé, en tant que directeur, de faire une proposition au Comité de Direction du LAP, proposition s'avérant résulter d'une concertation menée avec les tutelles à la fois locales et nationales.

Présentée au Comité de Direction du laboratoire réuni à cet effet le 22 octobre dernier, et après que chacun des membres ait pu exprimer son point de vue, cette proposition, soumise à l'approbation du comité, a remporté son adhésion.

Résultant ainsi d'une proposition concertée de la direction et d'une adhésion du CD du LAP, la décision du laboratoire qui peut apparaître comme un compromis dans le positionnement à adopter à votre égard, se veut avant tout être non pénalisante pour les activités scientifiques et les actions engagées avec d'autres membres de l'équipe ARIA.

Cette décision consiste en effet à vous compter toujours parmi les membres permanents du LAP, mais à ne plus vous intégrer au schéma scientifique de l'UMR, et ce pour la fin du quadriennal actuel et dès le début de la préparation du prochain. En d'autres termes, cette décision consiste à vous accorder le statut de membre permanent du LAP, rattaché à l'UMR-LAP à travers votre rattachement à l'équipe ARIA telle que reconfigurée dans son contour dans le nouveau schéma scientifique de l'UMR. A charge pour l'équipe ARIA de désigner son représentant au sein de ce nouveau schéma.

Je tiens à souligner que cette décision du laboratoire a été prise avec le souci profond de ne pas conduire à une situation irréversible tant pour vous-même que pour le laboratoire. Cette décision est en effet de nature à permettre, à tout instant, une modification de la situation. Il est vrai qu'il ne tient qu'à vous de la faire évoluer en votre faveur, notamment par un geste fort de votre part, significatif d'un changement d'état d'esprit, qui afficherait ouvertement et sans ambiguïté votre volonté de vous désolidariser de l'action menée par Gérard Montseny et d'adhérer pleinement au schéma scientifique de l'UMR.

Conscient que vous comprendrez que cette décision pour le moins regrettable mais dont vous êtes à l'origine, est prise dans l'intérêt de l'UMR, je vous prie de croire, Cher Collègue, en l'assurance de mes sentiments les plus dévoués à cette UMR.

Alain OUSTALOUP  
Directeur du LAP



Copie aux membres du Comité de Direction